

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2014

DCM N° 14-12-18-16

Objet : Acompte sur les subventions de fonctionnement 2015 pour les associations socio-éducatives conventionnées.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

La Ville de Metz apporte un soutien marqué au monde associatif et fait de ce soutien un axe fort de sa politique. Elle reconnaît ainsi le rôle que jouent les associations dans la ville, la vitalité de leurs projets, la dynamique locale qu'elles portent. En soutenant l'action des associations, la Ville contribue ainsi à répondre à de nombreux besoins de proximité, à favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, à développer les solidarités et le mieux vivre ensemble. Dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse, ce soutien s'est concrétisé autour de la signature de conventions de partenariat visant à soutenir le fonctionnement et les projets des associations de quartier, et tout spécialement de celles qui animent au quotidien nos équipements communaux.

En 2015, le contexte économique et de la gestion de la rationalisation des moyens vont conduire la collectivité à innover plus encore dans de nouvelles formes de partenariats et d'accompagnement de la vie associative. Outre le soutien financier, l'apport régulier de la Ville en soutien logistique pour l'organisation de manifestations de quartier et la mise à disposition de locaux communaux, qui permettent à des centaines d'associations d'y développer leurs activités, la Ville accompagnera également les associations dans une réflexion sur la mutualisation et les collaborations inter-associatives, comme cela avait été demandé par les participants aux Assises de la Vie Associative.

Par ailleurs, une réflexion est d'ores et déjà engagée pour cibler les dépenses de fonctionnement des équipements socioculturels qui pourraient être réduites. A ce titre, et dans l'objectif de réaliser des économies substantielles à court terme, il est envisagé de télé-gérer les chaufferies de ces équipements. Dans cette optique, un triple objectif est poursuivi : la réduction des dépenses, le maintien du niveau des activités, la maîtrise des consommations énergétiques.

Enfin, la Ville continuera à permettre aux associations de démarrer l'année 2015 dans de bonnes conditions en accordant une avance aux 31 associations socio-éducatives conventionnées. C'est à ce titre qu'il est proposé de statuer sur une participation au

financement des dépenses liées au démarrage des projets, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée aux associations pour l'exercice 2015. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2015 sera évalué après réception des bilans de l'exercice 2014 incluant les justificatifs des frais d'exploitation des bâtiments municipaux et étude des projets 2015, puis examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

Concernant le centre social Pioche, l'avance de subvention sera attribuée à une nouvelle association. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle qui opérait une gestion directe du centre social, a souhaité procéder à un transfert de cette gestion. Celle-ci sera assurée, à compter du 1^{er} janvier, par l'ASBH (Action Sociale du Bassin Houiller) qui gère 7 équipements d'accueil du jeune enfant, 15 accueils de loisirs sans hébergement, 13 accueils périscolaires et 8 centres sociaux et qui est, à ce titre, partenaire de longue date de la CAF. Dans le cadre de ce transfert, la Ville de Metz s'engage à substituer le partenariat technique et financier en cours avec la CAF, en reconnaissant l'ASBH comme l'interlocuteur gestionnaire du centre social Pioche et signera une nouvelle convention, tripartite, avec l'ASBH et la CAF.

Le montant des acomptes proposés pour les 31 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à **854 152 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **854 152 €**, représentant un acompte sur les subventions 2015 :

Au titre de la mise en place d'un projet éducatif

Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	63 056 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	56 980 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	63 248 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz-Borny	52 720 €
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	44 076 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	40 272 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	48 544 €
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	36 804 €

Espace de la Grange – Centre social	44 556 €
Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Pioche)	36 840 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	12 884 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	79 520 €
Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	31 200 €
Centre Culturel de Metz Queuleu	22 360 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	27 436 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	16 992 €
CPN Les Coquelicots	21 428 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	12 896 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	11 480 €
Familles de France – Fédération de Moselle	6 704 €
Association Pushing	6 800 €
Association Pas Assez	4 800 €
Association Nan Bara	2 020 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	4 000 €

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	17 600 €
Inter-association de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	25 580 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	13 272 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	17 680 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	16 276 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	8 928 €
COJFA	7 200 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification et conventions portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la

faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **854 152 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ